

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCPR TUNINVEST CROISSANCE

Fonds Commun de Placement à Risque

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001
Agrément du CMF N° 46-2012 du 17 Décembre 2012

TUNINVEST GESTION FINANCIERE porte à la connaissance du public que les opérations de souscriptions des parts de FCPR TUNINVEST CROISSANCE commencent à partir du lundi 28 janvier 2013.

« **FCPR TUNINVEST CROISSANCE** » présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCPR TUNINVEST CROISSANCE
Siège social	: Immeuble Intégra, Centre Urbain Nord, 1082, Tunis.
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement à Risque
Législation applicable	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Montant du fonds	: 35 000 000 TND répartis en 350 000 Parts de 100 dinars chacune.
Durée de vie du Fonds	: 12 ans prorogeable de deux périodes d'un an chacune.
Date d'agrément	: Agrément N° 46-2012 du 17 Décembre 2012
Date du visa	: 25 janvier 2013
Promoteurs	: TUNINVEST GESTION FINANCIERE et AMEN BANK
Gestionnaire	: TUNINVEST GESTION FINANCIERE
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeur	: TUNINVEST GESTION FINANCIERE